



## Temps partiel sous avenant

Par **Angel57**, le **02/02/2011** à **12:27**

Bonjour,

Je vous cite un cas particulier.

Je suis à temps partiel depuis 1994, j'ai eu qu'un avenant à temps plein d'une semaine. Mais chaque semaine (les samedis) ma chef me donne mon planning de la semaine qui suit, donc non respect du délai de prévenance.

A savoir que malgré que je suis à temps partiel, j'effectue régulièrement plus de 10% d'heures sup sans avenant.

La seule preuve que j'ai, c'est mes planning car mon employeur veut que l'on récupère nos heures sup.

Est ce que mes plannings peuvent être un documents fiable devant un conseil des Prudhommes?

Merci d'avance